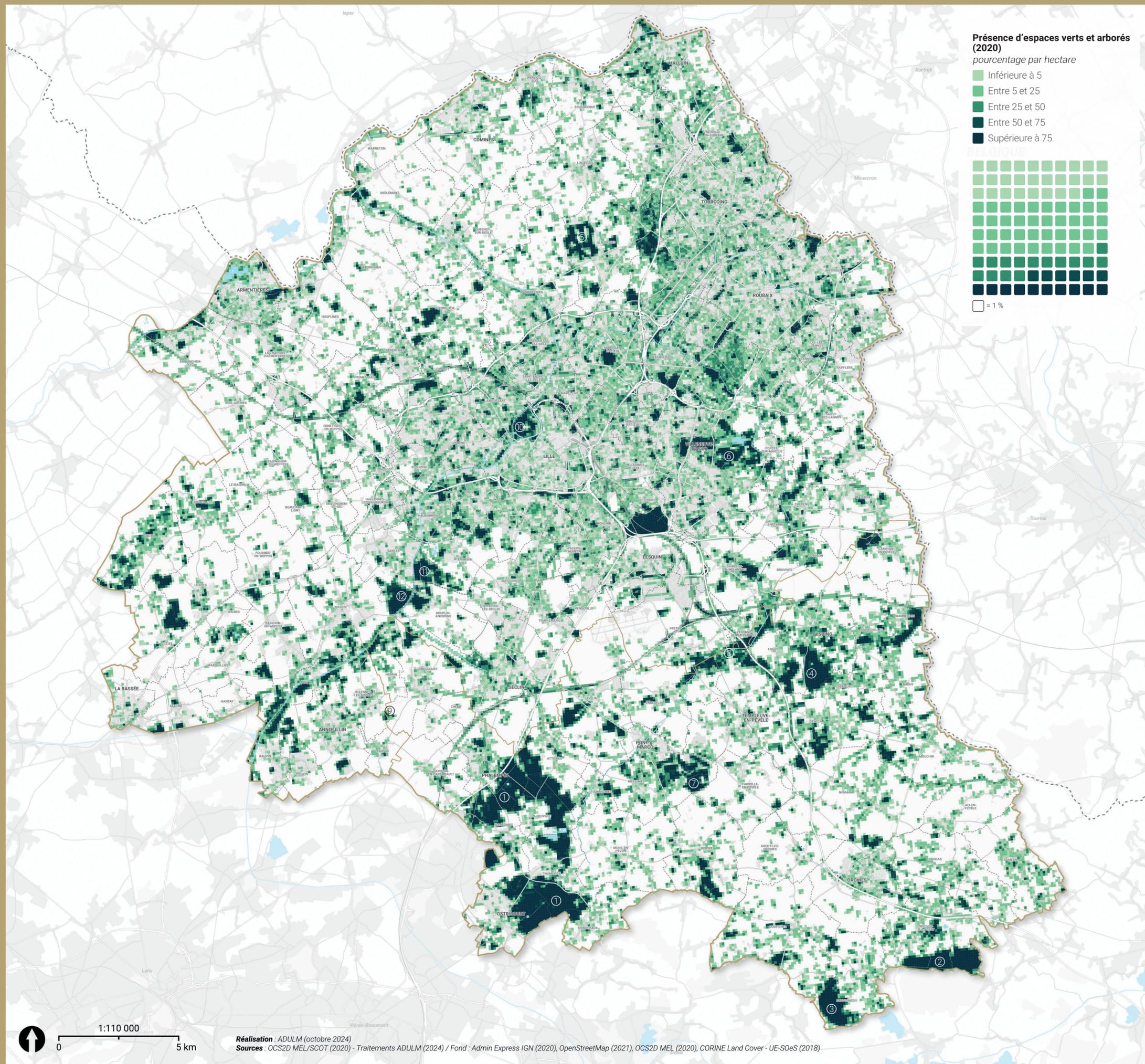
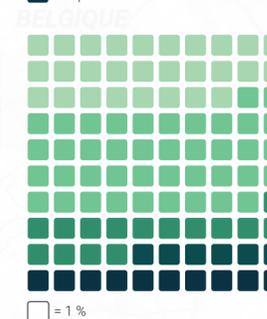


**PRÉSENCE
D'ESPACES VERTS
ET ARBORÉS**
POURCENTAGE PAR HECTARE

Présence d'espaces verts et arborés (2020)

pourcentage par hectare

- Inférieure à 5
- Entre 5 et 25
- Entre 25 et 50
- Entre 50 et 75
- Supérieure à 75



DÉFINITION

Cette carte représente le pourcentage d'espaces verts (ouverts au public) et arborés (publics et privés) par hectare, dans le territoire du SCOT de Lille Métropole. Les espaces agricoles ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur car ils ne sont, sauf exception, ni des espaces verts ouverts au public, ni des espaces arborés. Les espaces verts privés non arborés ne sont pas comptabilisés, considérant que seule la strate haute (arbres) privée procure des bénéfices significatif à son voisinage.

ANALYSE

Globalement, **la couverture végétale se distribue sur l'ensemble de la métropole et tous les territoires urbains, périurbains et centraux en bénéficient.**

Les espaces peu végétalisés (présence végétale inférieure à 5%) se retrouvent sur l'ensemble du territoire, sans lien avec le dessin des espaces urbains et agricoles.

Les espaces comptant une présence végétale comprise entre 5 et 50% sont clairement les espaces urbanisés, ce qui s'explique par la présence arborée dans les espaces publics urbains.

Les espaces dont la présence végétale dépasse 50% par hectare sont les espaces verts et arborés, plutôt situés dans la couronne périurbaine, et regroupés en grandes entités telles que les forêts (Phalempin ①, Marchiennes ②, Bouvignies ③, Tassonnière ④), les golfs (Bondues ⑤, Villeneuve d'Ascq ⑥ et Mérignies ⑦) et les entités paysagères comme les zones humides (vallée de la Marque ⑧, de la Haute-Deûle ⑨...).

Les délaissés ou espaces verts accompagnant les infrastructures viennent enrichir cette catégorie de 50 à 75% de présence végétale.

Enfin, le grand paysage métropolitain est également marqué par de grandes plaines agricoles (qui apparaissent « en creux » car non renseignées par cet indicateur) et par de grandes entités vertes que sont :

- le parc de la Citadelle ⑩, poumon vert en zone urbaine dense ;
- la trame verte quittant l'agglomération centrale le long de la Deûle aval, avec la Cantine, le marais d'Emmerin ⑪, le parc Mosaïque, le bois de la Gîte ⑫ et les Anseruilles ⑬ jusqu'aux étangs de Wingles ;
- l'axe vert Nord-Sud en forme de S traversant l'agglomération centrale débutant au Mont d'Halluin jusqu'à la vallée de la Marque, jonction historique des deux versants métropolitains, axe le long duquel se sont développés des quartiers résidentiels à forte présence végétale.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR

L'analyse a été réalisée à partir du référentiel d'occupation du sol en deux dimensions (OCS2D). Les surfaces à usage de parcs et espaces verts paysagers, les terrains de sports, les golfs et campings, ainsi que toutes les surfaces à couvert arboré ont été retenues pour l'analyse. Un croisement entre les carreaux de 100 m et les surfaces retenues au sein de l'OCS2D permet d'identifier la part d'espaces verts et arborés dans chaque carreau.

Sources : OCS2D MEL/SCOT (2020).